



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT N° 512-2026**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS** que le *Règlement n° 512-2026 (Règlement modifiant le règlement de zonage no 106-2005 de la Ville de Windsor afin de créer une zone commerciale le long de la rue Maurice-Bachand et de définir les usages permis dans cette nouvelle zone)* était adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2026.

L'objet du *Règlement n° 512-2026* est de modifier le *Règlement de zonage # 106-2005* de la Ville de Windsor afin de permettre pdes usages commerciaux le long de la rue Maurice-Bachand par la modification des annexes I, V et VI permettant la création de la zone Cp-3 – et usages et normes associés - aux dépens d'une partie de la zone Rd-12 et une partie de la zone Ip-4.

Le certificat de conformité aux objectifs de la MRC du Val-Saint-François a été délivré le 14 mai 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,  
Ce 20 mai 2026

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 20 mai 2026, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,  
Ce 20 mai 2026

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier